

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 8 AVRIL 2021**

L'An deux mille vingt et un

Le Huit Avril, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Radegonde-des-Noyers, Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de Monsieur FROMENT René, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 30.03.2021

**PRESENTS** : ROBIN A., BOURNEL P., SUREAU M., ADAM N., ARCHAMBAUD M., KLEIN-ARRIGHI A.C., TRAVAUX J., CLOCHETTE S. GROLLEAU D., SOUCEK N.

**ABSENTS** : FERREIRA Sandrine

Pouvoir de Mme FERREIRA Sandrine à Mr BOURNEL Paul

Secrétaire de séance : Monsieur TRAVAUX Jacques

**OBJET** :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 23 Février 2021
- Vote du taux des 2 Taxes 2021 ( taxe foncière du bâti et du non bâti)
- Vote des budgets primitifs 2021 :
  - 1) Budget communal
  - 2) Budgets annexes : du Lotissement de La Passerelle, commerce Multi Services
- Subventions aux associations 2021
- Adhésions et cotisations 2021
- Proposition emprunt
- Proposition d'achat d'une caméra « GO PRO »
- Demande de Subvention Projet socle numérique à l'Ecole Publique
- Promesse de Vente Lotissement de La Passerelle
- Paiement contrat assurance
- Contrat de maintenance CERIG
- Contrat d'entretien pour Centrale double Flux
- Cantine communale : livraison des repas par une cuisine centrale
- Création emploi accroissement temporaire d'activité
- Paiement heures complémentaires à un agent communal
- Contrat Complémentaire (CDD, Mme VANWALLEGHEM Delphine)
- Indemnités kilométriques des agents communaux

Précédent compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal,

- décide de voter les taux des taxes locales directes pour 2021, sans augmentation :

Libellés	Bases notifiées 2021	Taux 2020	Taux 2021	Produits obtenus
Taxe foncière (bâti)	468 900.00	19.75	36.27	170 070.00
Taxe foncière (non bâti)	221 500.00	52.64	52.64	116 598.00
Produit fiscal attendu				286 668.00

- Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents les adhésions et participations présentées.

- à l'unanimité des membres :

1) A voté l'unanimité le Budget Primitif 2021 :

Fonctionnement :

Dépenses :

1 399 310.63

Recettes :

1 399 310.63

Investissement :

Dépenses :

1 318 608.96

Recettes :

1 318 608.96

2) A voté à l'unanimité le Budget Annexe 2021, Lotissement de La Passerelle :

Fonctionnement :

Dépenses :

791 475.56 €

Recettes :

791 475.56 €

Investissement :

Dépenses :

900 520.97 €

Recettes :

900 520.97 €

3) A voté à l'unanimité le Budget Annexe Commerce multi-services 2021 :

Fonctionnement :

Dépenses :

4 342.62 €

Recettes :

4 342.62 €

Investissement :

Dépenses :

Investissement :

416.00 €

Recettes :

416.00 €

- Autorise Monsieur Le Maire à contracter un emprunt de 576 000.00 € à la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Atlantique de Vendée
- Autorise l'achat d'une caméra d'un montant de 394.95 € TTC et abonnement annuel de 49.99 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire à faire un appel à projets socle numérique à l'École Publique
- Autorise la vente du lot n°26 au lotissement de La Passerelle
- Autorise le paiement à l'agence AREAS Assurance d'un montant de cotisation de 1 119.00 €

- Accepte la signature des contrats pour la maintenance de logiciels informatiques et une assistance technique des ordinateurs de l'Ecole pour un montant annuel de 503.00 € HT
- Accepte le contrat d'entretien de maintenance de la Centrale double flux avec la Société SAS BERNARD et Associés pour un montant de 2 009.75 € HT
- Autorise Monsieur Le Maire à procéder au paiement des repas fournis à la Cantine communale par la Société « SCOLAREST » à Bournezeau (cuisine centrale), prix du repas 2.95 € TTC
- Autorise Monsieur Le Maire à créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité, de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2021,
- Décide de rémunérer 18.5 heures complémentaires à un agent technique en remplacement d'un congé maladie
- Autorise Monsieur Le Maire à signer un contrat complémentaire à un agent à raison de 3 heures par mois
- Accepte de verser des indemnités kilométriques à deux agents communaux
- Accepte le transfert de la compétence « Organisation de la Mobilité » de la Commune à La Communauté de Communes Sud Vendée Littoral-
- Accepte la modification de la classification des compétences des statuts de la CCSVL au regard des dispositions de la Loi Engagement et Proximité
- Approuve les modifications des statuts de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral
- Accepte l'adhésion à un groupement de commandes pour le balayage mécanique des voiries – autorisation de signature
- Par 12 voix, a élu Monsieur Le Maire représentant de la CLECT au sein de la Communauté de Communes du Sud Vendée Littoral
- Questions diverses

Levée de séance 22 h 30.